

PROGRAMME DE FORMATION « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie bâtiment Commerce PRAP IBC »



OBJECTIFS

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement (domaine de compétence 1 - DC 1)
- Être capable d'observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues (domaine de compétence 2 - DC 2)
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention (domaine de compétence 3 - DC 3)

OBJECTIFS SPECIFIQUES

C1 Être capable de comprendre l'intérêt de la prévention (DC 1)

C2 Être capable de connaître les risques de son métier (DC 1)

C3 Être capable de caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain (DC 2)

C4 Être capable d'observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé (DC 2)

C5 Être capable de proposer des améliorations de sa situation de travail (DC 3)

C6 Être capable de faire remonter l'information aux personnes concernées (DC 3)

C7 Être capable de se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort (DC 3)



CONTENU PEDAGOGIQUE

- **Séquence 1 : Les éléments d'anatomie et de physiologie** de l'appareil locomoteur et atteintes de l'appareil locomoteur avec conséquences de ces atteintes sur la santé *2h00*
 - **Séquence 2 : Les éléments déterminant** l'activité physique au travail et **l'analyse de la situation de travail** : repérer les dangers, les risques et proposer des pistes d'amélioration *4h30*
 - **Séquence 3 : Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort** pour limiter les risques liés à la manutention occasionnelle de charges *2h00*
 - **Séquence 4 : Les techniques gestuelles** de lever, porter, transporter,... *2h30*
 - **Séquence 5 : Les pistes de prévention des TMS** proposer des pistes d'amélioration et prioriser des actions *2h00mn*
- Accueil du groupe, objectifs, tour de table et clôture de la formation *1h00*



METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, distribution de ressources documentaires et de l'aide mémoire INRS) et études de cas de situations de travail via supports vidéos ou image-photos
- Formation pratique (techniques gestuelles, gestes et postures et analyse de situations de travail réelles (en lien avec les stagiaires) et simulées

Délivrance d'une attestation de compétences et d'une attestation de formation



MODALITE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer les compétences tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel, de QCM et de scénario de situation de travail via images ou vidéos et situation de travail réelle du stagiaire.

Une évaluation certificative est mise en place à la fin de la dernière demi-journée et les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification PRAP IBC

(scénario d'une situation de travail présentant des risques – image ou vidéo- lié au secteur d'activité / réponse écrite ou orale du stagiaire) : utilisation de la grille INRS pour l'évaluation de C2, C3, C4 et C5.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation PRAP et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du PRAP pourront valablement être reconnus au titre d'acteur de la prévention des risques physiques. La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative (IBC)

Taux de réussite 2023 de l'obtention du certificat PRAP IBC :
en formation initiale PRAP IBC : 100%



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITES D'ORGANISATION et durées

Formation initiale PRAP IBC : 2 jours consécutifs en présentiel ou possibilité de scinder en 2 journées non consécutives en présentiel pour 14 H de face à face pédagogique

MAC PRAP IBC : 7 h en présentiel

EFFECTIF 4 à 10 participants

LIEU Sur le site client ou locaux mis à disposition par SSP

INTERVENANT Titulaire du certificat de « Formateur prap »

IBC ou 2S valide ou de « Formateur de formateurs prap » IBC ou 2S valide et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION

En partenariat avec l'organisme de formation ACOR habilité PRAP IBC niveau 1 sous le numéro 1424997/2018/Prap-IBC-01/O/07 auprès de l'INRS

TARIF (organisme non assujéti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com